VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.

A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'étendant de la rue Deuxième.

La Résidence est moderne, ayant larges Plazzas devant et sur le coté, Grand Vestibule de Réception, Salons, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc. Huit Chambres à Coucher, deux Chambres à Bain au premier étage; Intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes, chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur, Terrain Elevé, bien Nivelé, et Magnifiques Palmiers

Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,

Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Etables et Remises pour Voitures.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mars 1911, No 75, Succession du juge René T. Beauregard—le procédera de vente à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, à l'Ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant mesurant 84 2" 4" de face à la rue Chestnut, commençant à un point, 55' 7" de la rue Troisième sur une profondeur sur la ligne de Camp vers la rue Deuxième de 114' 9", avec une autre largeur de 55' 7" sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30 faisant face à la rue Deuxième, une largeur telle dans le fond de 139' 7" 4" avec une profondeur sur la ligne de Camp vers la rue Troisième de 144' 9".

II. Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit: commençant à un point 64' 5" 4" de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1".

III. Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant comme suit: Commençant à un point 115' 1" de l'angle de la rue des Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 30' 8" de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5" 4".

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci-dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble, ou en partie comme ci-dessus.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Girlens, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

26mars—avril—2 9 16 23 25

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la demeure de feu Benjamin F. Howell. No 948 rue Robin, coin Constance.

A l'Encan, MARDI, 2 mai, à 11 h. a. m.

PAR HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 404 rue Carondelet—Affaire de la Succession de Benjamin F. Howell, No 96 413 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, conformément à l'ordre de l'Honorable Porter Parker, juge ladite Cour, en date du et signé à la Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1911, rendu à l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, vendra à l'enchère publique, selon un certaine enregistré, les meubles suivants: Dans dit cabinet grand Emerson; ameublements de chambre à coucher en chêne et noyer avec armoire à glace, beaux meubles de salle à manger, jolie commodité en porcelaine, beaux lits en cuivre, ressorts en acier, chaises fauteuils de plumes, miroirs, cabinets de cheminées, machine à écrire Underwood, vaisselière en chêne lavabos, chiffonnières; pendule coucou, moustiquaires, berceuses, éventail électrique de plafond courant alternant, armoires en acajou, beau porte-chapeau en chêne, sofas, divans, couches, réfrigérateur Monitor B. lino-eum, machine à coudre de Singer Drop Head", calorifère instantané, cabinet de médecine jardinières, vases ornements, tuyau de jardin, balconeuse de gazon, une douzaine Rose Bushes avec gaz Jewel, Range Charter Oak, coffre-fort, ustensiles, rugs, rideaux nattes, capiers, etc., etc., vache Jersey de première qualité.

Conditions—Comptant. Des'ir rebute.

HARRY W. FITZPATRICK.

19 avril—19 23 30—mai 1 2

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.

Jolie Résidence Simple à 2 Etages,

No 2126 RUE BRAINARD.

Deux Terrains Vacants Sur l'Avenue Napoléon.

Succession de Horace Valles.

No 92,144—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 11 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 23 juin 1910 et signé le 24 juin 1910, comme il est amendé par décret de la Cour Suprême dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Napoléon et la rue Berlin, les rues St-George et Green, lesquels lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles, et la propriété acquise par le demandeur régie de la "Municipal Improvement Company, Limited", en vertu de l'acte passé le 20 avril 1897, pardevant T. G. Schlatden, alors un notaire en la Nouvelle-Orléans, et enregistré dans le livre des transferts 168, F. 9.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Brailsford, Jéphine, Jackson et Carondelet, lequel lot est désigné par le lot No 9 et mesurant 27' 5" 2" de face à la rue Brainard sur une profondeur de 122' 7" 2" entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le demandeur en règlement de la Methodist Episcopal Church, South, Greenville, chargé en vertu de l'acte daté du 22 novembre 1900, enregistré en le Bureau des transferts, livre 182, fol. 56.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme No 2126 rue Brainard, contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, office pour "Butler," cuisine au rez-de-chaussée, au premier étage vestibule, quatre chambres, chambre à bain et cabinet de toilette.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur devant se lier en cas de procès sur les dits billets ou n'importe quelle partie de cela de payer 5 0/0 sur le montant de tel procès et aussi de promettre de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur du billet ou billets jusqu'au paiement de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement desdits billets et intérêt, aussi l'honoraire d'avocat, les frais des primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de certificats, aux frais de l'acquéreur, pardevant Busière Rouen, notaire.

MM. Fred Adolph et Walter E. Adolph et MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur et Rémunérative

Dans le Quatrième District. Splendide Offre pour Placement.

Belle Maison Simple en Bois à 2 Etages,

Bien Construite, No 2817 Rue Tchoupitoulas,

Aussi la Bâtisse Contiguë Connue Comme la Crescent Manufacturing Co.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 3031-3033 rue Laurel, coin de la rue Hautième.

COTTAGE SIMPLE, No 3029 Rue Laurel.

Succession de Mme Joséphine Bernard, Veuve de Nicholas Staudler, et als., vs. Mme Mary Schaefer

No 96,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 11 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le jugement rendu et lu en Cour ouverte le 27 mars 1911, le jugement signé Cour ouverte le 31 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes sont vendues—

Premier—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No [illegible] (autrefois l'Ilet No quarante-sept du vieux cadastre Livaudais) borné par les rues Laurel, Constance (autrefois Live Oak), Septième et Huitième, ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente par Mme Joséphine Staudler et Mme Stefano Eusse pardevant Benjamin F. Stoutenaire, le 24me jour d'août 1908, ledit lot, lettre A, d'après ledit plan mesurant l'ancoignure des rues Laurel et Huitième, et mesurant vingt-neuf pieds et six pouces de face à la rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la dite rue Huitième, de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Ledit lot A est composé de la portion de chacun des lots désignés sur un plan de Henry Chausen, voyer, daté du 4 mars 1844 et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 12 et 13 dudit lot.

Les améliorations comprennent un cottage double connue comme Nos 3031-3033, rue Laurel, coin de la rue Huitième, contenant 8 chambres et cuisine, citerne, etc., de chaque côté.

Deuxième—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que le lot en coté dessus mentionné et décrit, désigné sur le plan ci-dessus mentionné de H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville de la date du 30 mai 1908, sous la lettre B, ledit lot lettre B est contigu, lot lettre A, ci-dessus mentionné, et mesure d'après ledit plan dix-huit pieds quatre pouces sur ladite rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot lettre B, est composé d'une portion des lots désignés sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit lot.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme No 3029 rue Laurel, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Troisième—Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 51 A, bornés par les rues Tchoupitoulas, Washington, Sixième et Livaudais, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 du dit ilet et mesurent ensemble quatre-vingt douze pieds, un pouce et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt dix pieds en largeur dans le fond sur cent onze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Sixième, et cent trente pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Washington, le tout d'après un plan dressé par A. Chataing, architecte, le 16 janvier 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21ième jour de février 1884, et aussi d'après un devis d'arpentage dressé par Albert G. Blanchard, géomètre-voyer de ville, le 29 août 1884, le certificat duquel est annexé à un acte de vente par George Schuermann à Nicholas Staudler, passé pardevant Charles J. Théard, notaire, le 22 mars 1886.

Les améliorations comprennent une résidence simple en bois à deux étages, connue comme No 2817 rue Tchoupitoulas, contenant au premier étage 4 chambres, chambre à bain, vestibule, gaz, escalier dans le fond; au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine, office, gaz et vestibule; aussi contigue à la bâtisse connue comme la Crescent Manufacturing Company contenant bureau, "rectifying concern", etc.

Conditions—L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur et Rémunérative

Dans le Quatrième District. Splendide Offre pour Placement.

Belle Maison Simple en Bois à 2 Etages,

Bien Construite, No 2817 Rue Tchoupitoulas,

Aussi la Bâtisse Contiguë Connue Comme la Crescent Manufacturing Co.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 3031-3033 rue Laurel, coin de la rue Hautième.

COTTAGE SIMPLE, No 3029 Rue Laurel.

Succession de Mme Joséphine Bernard, Veuve de Nicholas Staudler, et als., vs. Mme Mary Schaefer

No 96,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 11 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le jugement rendu et lu en Cour ouverte le 27 mars 1911, le jugement signé Cour ouverte le 31 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes sont vendues—

Premier—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No [illegible] (autrefois l'Ilet No quarante-sept du vieux cadastre Livaudais) borné par les rues Laurel, Constance (autrefois Live Oak), Septième et Huitième, ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente par Mme Joséphine Staudler et Mme Stefano Eusse pardevant Benjamin F. Stoutenaire, le 24me jour d'août 1908, ledit lot, lettre A, d'après ledit plan mesurant l'ancoignure des rues Laurel et Huitième, et mesurant vingt-neuf pieds et six pouces de face à la rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la dite rue Huitième, de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Ledit lot A est composé de la portion de chacun des lots désignés sur un plan de Henry Chausen, voyer, daté du 4 mars 1844 et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 12 et 13 dudit lot.

Les améliorations comprennent un cottage double connue comme Nos 3031-3033, rue Laurel, coin de la rue Huitième, contenant 8 chambres et cuisine, citerne, etc., de chaque côté.

Deuxième—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que le lot en coté dessus mentionné et décrit, désigné sur le plan ci-dessus mentionné de H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville de la date du 30 mai 1908, sous la lettre B, ledit lot lettre B est contigu, lot lettre A, ci-dessus mentionné, et mesure d'après ledit plan dix-huit pieds quatre pouces sur ladite rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot lettre B, est composé d'une portion des lots désignés sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit lot.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme No 3029 rue Laurel, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Troisième—Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 51 A, bornés par les rues Tchoupitoulas, Washington, Sixième et Livaudais, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 du dit ilet et mesurent ensemble quatre-vingt douze pieds, un pouce et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt dix pieds en largeur dans le fond sur cent onze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Sixième, et cent trente pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Washington, le tout d'après un plan dressé par A. Chataing, architecte, le 16 janvier 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21ième jour de février 1884, et aussi d'après un devis d'arpentage dressé par Albert G. Blanchard, géomètre-voyer de ville, le 29 août 1884, le certificat duquel est annexé à un acte de vente par George Schuermann à Nicholas Staudler, passé pardevant Charles J. Théard, notaire, le 22 mars 1886.

Les améliorations comprennent une résidence simple en bois à deux étages, connue comme No 2817 rue Tchoupitoulas, contenant au premier étage 4 chambres, chambre à bain, vestibule, gaz, escalier dans le fond; au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine, office, gaz et vestibule; aussi contigue à la bâtisse connue comme la Crescent Manufacturing Company contenant bureau, "rectifying concern", etc.

Conditions—L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

Ernest A. Carrère.

Annonce Judiciaire. Vente de Succession de Nouveau Cottage Double, Nos 2721-2723 rue Première, entre les rues Magnolia et Clara, Ilet rue Philip. JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Pierre Monchon. No 95,147 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre jeudi, daté et signé du 14 mars 1911, par l'Honorable Gen. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par le No Trois, sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Eames, député voyer, Septembre 1910, et mesure trente pieds, de face à la rue Première sur profondeur de quatre-vingt onze pieds, huit pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par les Nos 2721-2723 rue Première et comprenant un cottage double neuf en bois, couvert en ardoises, avec ai ée, parée de chaque côté, contenant 4 chambres, chambre à bain, gaz et connections d'eau, hangar, etc., de chaque côté. Loué $24 par mois. Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à condition de crédit représentée par billets à recevoir de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis en sûreté par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du procès entre les mains d'un avocat pour le recouvrement de leur maintrité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

19 mars—19 26—avril 2 9 15 20

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Sans limite ou réserve.—No 2712-16 Avenue Tulane.

Grande résidence double à deux étages, contenant huit chambres de chaque côté, ayant grand terrain, écurie, hangars, bâtisses dans le fond, etc., contigues. Mme Mary Cullen, épouse de Marsh Hematreet vs Mme Celeste Delchmann, veuve de Dennis Cullen. No 95 690. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 341 rue Carondelet, le 16 Mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, ci-dessus, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 45, lesquels lots bornés par les rues Commune, Gravier, Gairez et Miro. Ledits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Eric J. Strauss, avocat pour le défendeur.

14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Castelli-Maggione Ice Company, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,569—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Cecil G. Robinson et Frank G. Masquelette, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Parr, Kemp & Dart, avocats.

11 avril—11 15 20

Recevrer de G. Hayle et Compagnie Limitée

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85,916—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par George M. Hoggins et Louis E. Meyer, recevrers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — James J. McLoughlin, avocat du recevrer.

14 avril—14 18 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,056—Division C—Attendu que Charles Trapp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Trapp, décédé intestat—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. J. Unterstner, avocat.

14 avril—14 18 23

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE ROBERT DORSEY SR.

No 84,526—Cour Civile de District—Division A—Robert Dorsey Jr. et als. vs. Robert Dorsey, Sr.

TROIS TERRAINS DE CHOIX

RUE BURDETTE,

Entre Panola et Sycamore, Ilet Rue Fern,

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières,

JEUDI, 20 AVRIL 1911.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire de l'interdiction de Robert Dorsey Sr intitulée Robert Dorsey Jr et als vs Robert Dorsey Sr, dossier No 84,526, ledit ordre daté et signé du 16 mars 1911, et adressé à J. L. Onorato Encanteur j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi JEUDI, le 20 avril 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir: Trois certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'Ilet No 249, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Chestnut) et Fern (autrefois Upperline), lesquels lots sont contigus et mesurent ensemble trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds. Lesdits lots sont au numéros de trois à cinq inclusivement. Conditions — L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 payer pour l'acte de vente ainsi que les frais de certificat requis pardevant W. F. Brewer, notaire, au moment de l'adjudication. Déposer 10 0/0 (sans intérêt) du prix d'achat avec

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank & Trust Co., Curatrice, 622 rue du Canal.

Kitredge avocat pour la Curatrice.

10 mars—19 26—av 2 9 16 20

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Terrain pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans la succession de Robert Cox, No 96,310, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le 3ème District de cette ville, désigné comme lot No 16 de l'Ilet No 1083, borné par l'avenue St Roch, les rues Miro, Music et Galvez, sur un plan par Edgar Pilié, de la date du 12 mars 1900 et mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Music sur 105 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Propriété qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Robert Legler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

9 avril—9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3101-3103 rue Ste-Anne, Coin Salcedo.

Succession de François Barbarin.

No 96,098 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 3101-3103 rue Ste-Anne, coin rue Salcedo, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Rapport sur un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Anne, Salcedo, Dumaine et Lopez; connu comme l'Ilet No 414, et désigné comme lot No 16, formant l'encoignure des rues St-Anne et Salcedo, et mesurant 29 pieds et 1 pouce de face à la rue Ste-Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par J. F. Braun, architecte, le 12 juin 1885, un devis duquel est annexé à un acte pardevant A. S. Beer, notaire, le 7 mai 1887. Dans un bon voisinage et près des lignes de chars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910 et 1911. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant E. M. Stallard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de Quatre Beaux Terrains.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 31 mars 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Bellarmin Benecht et als. versus Marie Botasal et al. No 96,248, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre vacants dans l'Ilet No 874, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St-Ferdinand, N. Roman, Port et N. E. Prieur, désigné par les lettres W, X, Y et Z sur un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 14 mars 1909; lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds neuf pouces de face à la rue St-Ferdinand sur cent trente-un pieds six pouces deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot W étant le plus près du coin de la rue N. Roman et étant à une distance de 105 pieds dudit coin.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Charles Terrier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Faisant le No municipal 1006 rue Moss, coin de la rue Bell (dans l'Ilet borné par l'avenue Hagan et la rue St-Philippe.)

Victor Caramlat vs Pierre Duran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,297 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 27 avril 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Bayou Stephens, ci-devant Bayou Bienvenue, Poeyfarre, Hagan, Bell (autrefois St-John) et la rue St-Philippe, désigné comme lot No 3 de l'Ilet No 464, sur un plan fait par George De Armas, député-voyer de ville, en date du 12 mars 1896, et d'après lequel plan ledit lot ou portion de terre forme le coin des rues Moss et Bell et mesure en mesure américaine quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Moss, soixante-et-un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur et façade sur la rue Bell, cent pieds et une profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue St-Philippe de cent pieds et deux pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

O. H. Livaudais, avocat du demandeur.

2 mars—24 25 31—avril 7 13 21 20 27

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas F. Fin